

du 07/12/2018 au 07/01/2019
N° d'enregistrement registre affichage :
n° 1208/18

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-huit novembre, et le dix-neuf novembre pour la Note Explicative de Synthèse sur la « Délégation de Service Public Balnéaire – activité de restauration et de location de matériel de plage – choix du délégataire et approbation du contrat de délégation », s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, BORDEDEBAT, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU, BEUNARD *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, CAPTUS, MARESCOT (à partir de la question D18.12_108), DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, GRANET (jusqu'à la question D18.12_118), LUCAS, BEY (jusqu'à la question D18.12_121) LAMARA, FITOU.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bernard LUMMEAUX..... Daniel PHILIPPON
Claire MARESCOT Annie LUQUET (jusqu'à la question D18.12_107)
Vincent LANDAIS Alexis BONNIN
Simon SEGURA Paul SCAPPAZZONI
Marie PAJOT Maurice GRANET

Absente :

Anny BEY (à partir de la question D18.12_122)

Absent excusé :

Maurice GRANET (à partir de la question D18.12_119)

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : Julien GHYSELS. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :
- 28 SEPTEMBRE 2018 : est adopté à la MAJORITE
CONTRE : 2 (A. BEY, L. LAMARA)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C18.12_21	FINANCES – Aliénation de biens mobiliers (décision 82-2018)	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
C18.12_22	Ordonnance du Tribunal Administratif du 17 septembre 2018 - CHABBI c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE

C18.12_23	Jugement Tribunal Administratif de Bordeaux du 27 septembre 2018 CHADAIGNE c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
C18.12_24	Jugement Tribunal Administratif de Bordeaux du 22 novembre 2018 M. & Mme CANTEGREL c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
Divers		
C18.12_25	Résultat de l'enquête publique n°08/2018 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C18.12_26	Résultat de l'enquête publique n°09/2018 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
--------	----------	------------------

AFFAIRES ECONOMIQUES

D18.12_97	Bilan financier et clôture de la troisième tranche du FISAC Opération Urbaine Collective (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 30 Abstention : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)
------------------	--	--

PROXIMITE

D18.12_98	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association Accueil des Villes Françaises d'Arcachon (Rapporteur : Monique DUBROCA) Amendement : M. LAMARA a adressé un amendement par courrier électronique du 3 décembre 2018. Après lecture par M. LAMARA, M. le Maire demande par un vote à main levée, qui est : -POUR la mise en délibération : 3 (L. LAMARA, CA LUCAS, A. BEY) -POUR le rejet : 28 (dont 4 pouvoirs) -Ne prennent pas part au vote : 2 (M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Résultat : L'amendement est rejeté à la MAJORITE	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 3 (L. LAMARA, A. BEY, CA LUCAS)
------------------	--	---

D18.12_99	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association Université du Temps Libre d'Arcachon (Rapporteur : Monique DUBROCA) Amendement : M. LAMARA a adressé un amendement par courrier électronique du 3 décembre 2018. Après lecture par M. LAMARA, M. le Maire demande par un vote à main levée, qui est : -POUR la mise en délibération : 3 (L. LAMARA, CA LUCAS, A. BEY) -POUR le rejet : 28 (dont 4 pouvoirs) -Ne prennent pas part au vote : 2 (M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Résultat : L'amendement est rejeté à la MAJORITE	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 2 (L. LAMARA, A. BEY) Abstention : 1 (CA LUCAS)
------------------	--	--

D18.12_100	Convention d'objectifs entre la Ville d'Arcachon et l'Association Pilotaris Arcachonnais (Rapporteur : Yves HERSZFELD) Amendement : M. LAMARA a adressé un amendement par courrier électronique du 3 décembre 2018. Après lecture par M. LAMARA, M. le Maire demande par un vote à main levée, qui est :	favorable à la MAJORITE Pour : 32 Contre : 1 (L. LAMARA)
-------------------	--	---

-POUR la mise en délibération : 3 (L. LAMARA, CA LUCAS, A. BEY)
-POUR le rejet : 28 (dont 4 pouvoirs)
-Ne prennent pas part au vote : 2 (M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)
Résultat : L'amendement est rejeté à la MAJORITE

INTERCOMMUNALITE

D18.12_101 Travaux d'aménagement de la piste cyclable boulevard du Général Leclerc – mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la COBAS à la Ville d'Arcachon
(Rapporteur : Patrick LEFEBVRE) **favorable à l'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE

D18.12_102 Plan de gestion des espaces boisés
(Rapporteur : Sophie DEVILLIERS) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 32
Contre : 1 (L. LAMARA)

D18.12_103 Cession d'un immeuble communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 boulevard Deganne à Arcachon – prorogation de la Promesse de Vente avenant n°3
(Rapporteur : Sally FITOU) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 27
Contre : 5 (L. LAMARA, A. BEY, CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)
Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir)

D18.12_104 Dérogation municipale au repos dominical des commerces de détail alimentaires – ANNEE 2019 – application de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques
(Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 32
Contre : 1 (A. BEY)

D18.12_105 Organisation du recensement de la population 2019
(Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU) **favorable à l'UNANIMITE**

FINANCES

D18.12_106 Tennis Club d'Arcachon – Convention d'objectifs 2019-2023
(Rapporteur : Yves HERSZFELD)

Amendement :
M. LAMARA a adressé un amendement par courrier électronique du 3 décembre 2018. Après lecture par M. LAMARA, M. le Maire demande par un vote à main levée, qui est :
-POUR la mise en délibération : 3 (L. LAMARA, CA LUCAS, A. BEY)
-POUR le rejet : 28 (dont 4 pouvoirs)
-Ne prennent pas part au vote : 2 (M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)
Résultat : L'amendement est rejeté à la MAJORITE

favorable à la MAJORITE
Pour : 28
Contre : 2 (L. LAMARA, A. BEY)
Abstention : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)

D18.12_107 Arcachon Expansion – Convention pluriannuelle d'objectifs (dans le cadre de sa compétence « tourisme »)
(Rapporteur : Yvette MAUPILE) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 28
Contre : 4 (L. LAMARA, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET)
Abstention : 1 (CA LUCAS)

D18.12_108 Admissions en non-valeur et créances éteintes
(Rapporteur : May ANTOUN) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 30
Contre : 2 (L. LAMARA, A. BEY)
Abstention : 1 (CA LUCAS)

D18.12_109 Budget 2018 – Décision Modificative n°2 – Budget principal de la Ville et des budgets annexes
(Rapporteur : Patrice BEUNARD) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 28
Contre : 5 (L. LAMARA, A. BEY, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET, CA LUCAS)

D18.12_110 Subventions 2018
(Rapporteur : Yves HERSZFELD) **favorable à la MAJORITE**
Pour : 32
Contre : 1 (A. BEY)

D18.12_111 Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2018 (Rapporteur : Eugène COEURET) **favorable à l'UNANIMITE**

D18.12_112	Tarifs 2019 (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)	favorable à l'UNANIMITE
D18.12_113	Débat des Orientations Budgétaires – année 2019 Budget Principal et budgets annexes (Rapporteur : Patrice BEUNARD)	Il est pris ACTE
D18.12_114	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement 2019 – Budget Principal et budgets annexes (Rapporteur : Sally FITOU)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY) Abstention : 1 (CA LUCAS)
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
D18.12_115	Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) (Rapporteur : Annie LUQUET)	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 2 (A. BEY, L. LAMARA) Abstention : 1 (CA LUCAS)
MARCHES PUBLICS		
D18.12_116	Cession de parcelles de terrain sises à l'angle de l'Allée Elisée Reclus et de l'Allée Jean Balde à Arcachon (Rapporteur : Monique DUBROCA)	favorable à la MAJORITE Pour : 27 Contre : 5 (L. LAMARA, A. BEY, CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT qui a donné pouvoir à M. GRANET) Ne prend pas part au vote : 1 (A. BONNIN pour V. LANDAIS dont il a le pouvoir)
D18.01_117	Programme voirie 2019-2020 (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)	favorable à l'UNANIMITE
SERVICES DELEGUES		
D18.12_118	Délégation du Service Public Balnéaire – activité de restauration et de location de matériel de plage – choix du délégataire et approbation du contrat de délégation (Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)	favorable à la MAJORITE Pour : 32 Contre : 1 (A. BEY)
D18.12_119	Délégation du Service Public Balnéaire – activité sportive et de loisirs – adoption du principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'un emplacement sur la plage des Arbousiers et lancement de la procédure de consultation (Rapporteur : Catherine CASSOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 1 (A. BEY)
RESSOURCES HUMAINES		
D18.12_120	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE
D18.12_121	Absences légales 2019 (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE
D18.12_122	Création d'emplois de contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (Rapporteur : Nadine LIMOUZIN)	favorable à l'UNANIMITE
D18.12_123	Renouvellement de la convention à intervenir entre la Ville d'Arcachon et le Comité d'œuvres Sociales (Rapporteur : Claire MARESCOT)	favorable à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire annonce un prochain conseil en JANVIER 2019 et lève la séance à 17H20.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **07 DEC. 2018**


Yves FOULON
Maire d'Arcachon



A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.